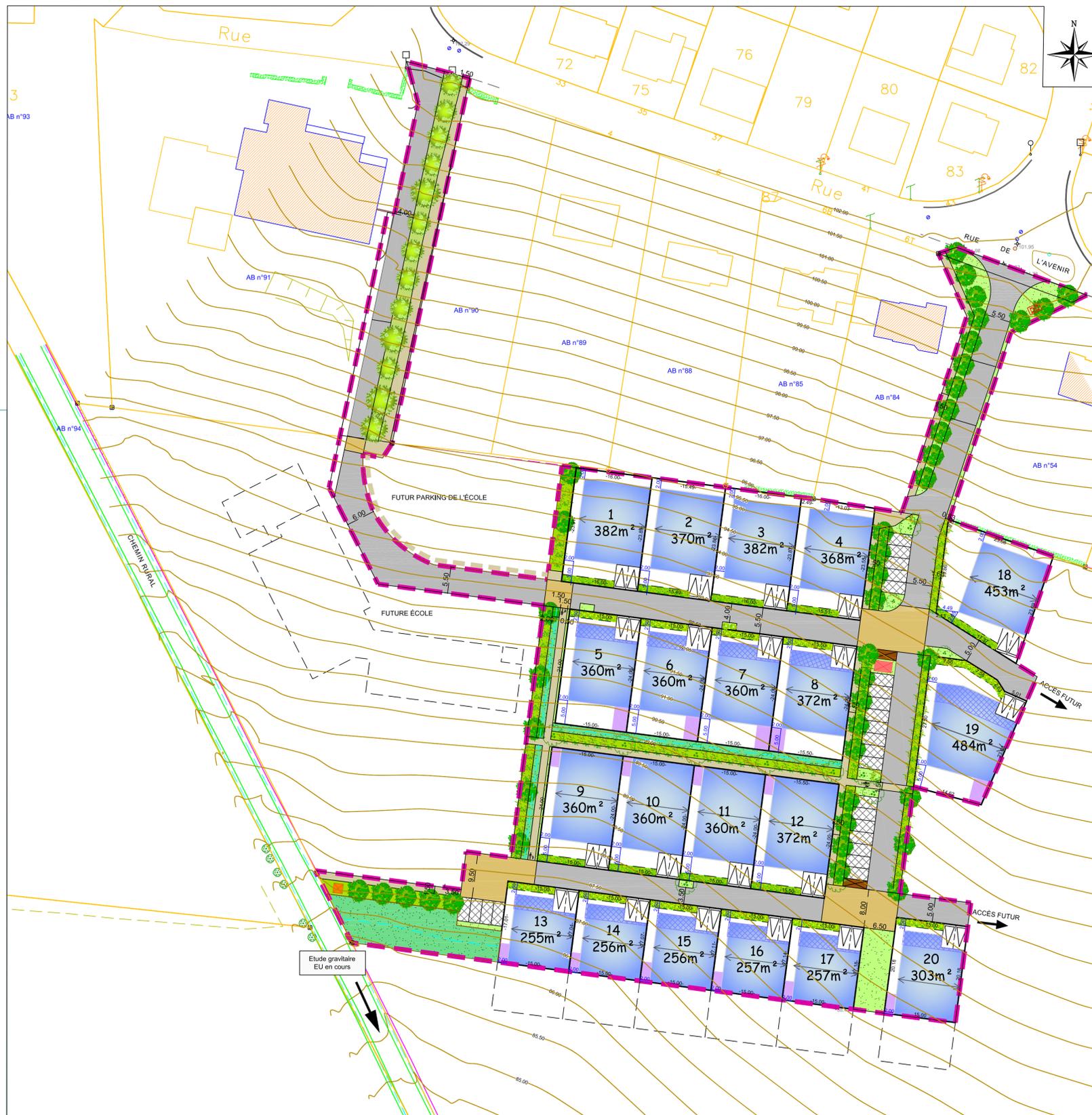


- LEGENDE**
- PERIMETRE DU LOTISSEMENT
 - ZONE CONSTRUCTIBLE LOTS LIBRES
 - ZONE POUR ABRIS DE JARDIN
 - ZONE D'ACCROCHE DE 1/3 MINIMUM DE LA FACADE
 - VOIRIE PARTAGEE
 - STATIONNEMENT (pavés engazonnés)
 - PLACETTE
 - CHEMIN PIETON
 - NOUE PAYSAGERE (pour régulation des Eaux Pluviales)
 - ESPACE PAYSAGER
 - ARBRES EXISTANTS (position indicative)
 - TALUS BOCAGER ARBUSTIF PRIVATIF
 - HAIE A PLAT ARBUSTIVE PRIVATIVE
 - ARBUSTE A PLANTER (position indicative)
 - ARBRE DE HAUTE-TIGE A PLANTER (position indicative)
 - ARBRE EN CEPEE A PLANTER (position indicative)
 - ACCES IMPOSE (2 places de stationnements privées en dehors du garage)
 - AIRE DE PRESENTATION DES CONTENEURS A ORDURES MENAGERES
 - COTATION LOTS
 - COTATION ZONE CONSTRUCTIBLE
 - COTATION VOIRIE
 - 425m² NUMERO DE LOT ET SUPERFICIE PROVISOIRE
 - EMPLACEMENT DU POSTE DE REFOULEMENT SI NECESSAIRE AU VU DE L'ETUDE GRAVITAIRE EU EN COURS
 - CONTINUITÉ PIETONNE A PREVOIR AU PERMIS DE CONSTRUIRE DE LA FUTURE ECOLE
 - HYPOTHESE D'IMPLANTATION DE LA FUTURE ECOLE
 - SENS OBLIGATOIRE DE L'AXE LONGITUDINAL DU VOLUME PRINCIPAL DE LA CONSTRUCTION
 - TRANSFORMATEUR



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
Commune de PLAUDREN

LA VALLEE DE L'ARZ

PA4 - PLAN DE COMPOSITION

Rattachement planimétrique: RGF 93 (CC48) Rattachement altimétrique: NGF (GPS)
(Tolérance 2 à 3 cm)

Echelle: 1/500
Section AB n° 55,86,91,150

Indice	Date	Nature de la modification
A	21.09.2021	Dédoublement de l'aire de présentation d'ordures ménagères
B	11.10.2021	Positionnement d'un poste de transformation électrique à l'Est du lot 8
C		
D		
E		
F		
G		
H		
I		
J		
K		
L		

Dressé le 13.07.2021

Par Marine LE MAO

Référence : A21-115

Validé par le Géomètre-Expert

Les superficies et les cotes ne
seront définitives qu'après bornage



SELARL NICOLAS ASSOCIÉS
Géomètres-Experts • Urbaniste diplômé
AGENCE D'AURAY
Immeuble Océania-Porte Océane 2
23, rue du Danemark • BRECH - 56400 AURAY
Tél. : 02 97 24 12 37 • Fax : 02 97 56 22 25
Email : auray@sarlnicolas.fr
WWW.NICOLAS-ASSOCIES.COM